

SECTEUR REGION DE GUEMENE-PENFAO

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous faites partie de l'unité de distribution de la région de Guéméné-Penfao.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par Veolia Eau.

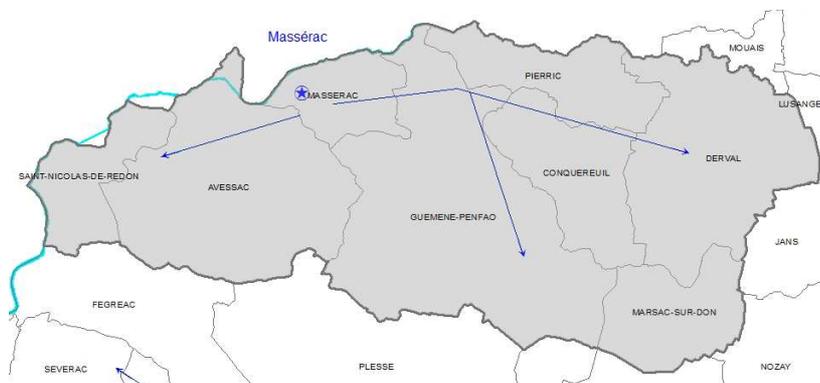
L'eau distribuée provient de :

- ◆ Usine de Paimbu à Massérac
- ◆ Usine de Redon

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

La procédure d'élaboration des périmètres de protection des captages de :

- ◆ Massérac est terminée. La mise en œuvre sur le(s) site(s) est en cours.



CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS DT44 est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée.

La surveillance de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 56 prélèvements sur l'année.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou auprès d'atlantic'eau (syndicat d'eau).

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.ars.paysdelaloire.sante.fr

CONSEILS

- ◆ Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.
- ◆ La qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire (osmoseur...). En présence, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la déconnexion des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2018

L'EAU DE L'UNITE DE DISTRIBUTION DE LA REGION DE GUEMENE-PENFAO EST DE BONNE QUALITE SANITAIRE, AVEC TOUTEFOIS DES DEPASSEMENTS DE LA LIMITE DE QUALITE SUR DES PRODUITS DE DEGRADATIONS DE PESTICIDES (ESA/OXA-METOLACHLORE).

- ◆ Présence de produits de dégradations de pesticides provenant de l'usine de Massérac, ESA/OXA-métolachlore à une concentration supérieure à la limite réglementaire fixée à 0,1 µg/l par molécule. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite de consommation définie par l'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), fixée à 510 µg/l.

Les résultats analytiques pour quelques paramètres se trouvent au verso de la feuille.

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (voir facture).

SECTEUR REGION DE GUEMENE-PENFAO

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2018 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire et signale la présence de bactéries indicatrices d'une éventuelle contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100	%
--------------------	-----	---

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes ou allaitantes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté à long terme d'effets cancérogènes.

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	6	mg/l
Moyenne	12	mg/l
Maximum	15	mg/l

PESTICIDES

La quasi totalité des pesticides fait l'objet d'une teneur limite unique dans l'eau du robinet à savoir 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 $\mu\text{g/L}$. La valeur de 0,1 $\mu\text{g/L}$ n'est pas basée sur des considérations sanitaires mais sur une volonté de protéger les ressources en eau.

Dépassements de la teneur limite (0,1 $\mu\text{g/l}$) n'ayant pas entraîné de restriction d'usage

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale $\mu\text{g/L}$	Valeur limite sanitaire de consommation en $\mu\text{g/L}$	Nombre de jours de dépassement
ESA-metolachlore	0,48	510	330
OXA-metolachlore	0,16	510	12

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour la santé en terme de prévention des caries dentaires.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0.16	mg/l
---------	------	------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH ou DH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français ($^{\circ}\text{F}$). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'a été fixée.

Eau peu calcaire, dureté faible

Minimum	10	$^{\circ}\text{F}$
Moyenne	15	$^{\circ}\text{F}$
Maximum	18	$^{\circ}\text{F}$